

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 449

16 février 2016

### SOMMAIRE

7 Sailing .....	21512	COF II (B) (Lux) Holdings SARL .....	21532
ABC du Transport Express/Messagerie SA ..	21510	Dacolux, S.à r.l. ....	21510
AGP C1 S.à r.l. ....	21530	Diamarys S.à r.l. ....	21511
Agregat S.A. ....	21535	EC Private Equity Partners S.à r.l. ....	21507
Alize Luxco 1 S.à r.l. ....	21524	Electro & Kichenzenter S.à r.l. ....	21507
Alves & Antunes S. à r.l. ....	21511	Eqos Energie Holding S.à r.l. ....	21507
AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office .....	21510	Hampton S.à r.l. ....	21507
Anglo Quellaveco .....	21506	Jointmark S.à r.l. ....	21509
Apollo Bright (Europe) S.à r.l. ....	21513	Logistikê .....	21507
Aristis S.A. ....	21539	Lux Golf Center .....	21534
Atex Corporation .....	21510	MC Square S.A. ....	21537
Bank GPB International S.A. ....	21506	Rozeo S.A. ....	21508
Bibutank S.A. ....	21510	RPG Structured Finance S.à r.l. ....	21508
B.I.G. Investment Company S.à r.l. ....	21511	Sairam Shipping S.A. ....	21512
B.I.G. Investment Company S.à r.l. ....	21511	Sargos Properties S.à r.l. ....	21508
Black Associates s.à r.l. ....	21511	Skolkovo RusInnovations .....	21508
Blooms S.à r.l. ....	21538	Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Li- mited .....	21512
Bononzo S.A., SPF .....	21511	Zephyr Capital S.à r.l. ....	21509
Bridgemere Investment Holdings, S.à r.l. ....	21543	Zephyr Capital S.à r.l. ....	21509
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l. .....	21506	Zephyr Capital S.à r.l. ....	21509
Buttercup Company .....	21506	Zippi S.A. ....	21512
Callander Managers S.A. ....	21537	ZL S.à r.l. ....	21512
Cambridge Luxembourg S.à r.l. ....	21552	Znk Consulting S.à r.l. ....	21506

**Anglo Quellaveco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 159.302.

*Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:*

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197531/12.

(150221714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

---

**Bank GPB International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 178.974.

Les statuts coordonnés au 24 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2015197555/11.

(150221216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

---

**Buttercup Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 180.061.

*Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:*

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197572/12.

(150221711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

---

**Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.334.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197567/10.

(150222345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

---

**Znk Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 182.824.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000784/9.

(150238912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Egos Energie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 181.614.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2016000219/10.

(150239643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Electro & Kichenzenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3672 Kayl, 24, rue de Tétange.  
R.C.S. Luxembourg B 74.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000212/10.

(150239235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**EC Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 139.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000209/9.

(150238889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Hampton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 172.284.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2815 du 20 novembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hampton S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2016000324/15.

(150239353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Logistikê, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Hesperange, 484, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 118.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000414/10.

(150239522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Skolkovo RusInnovations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 186.823.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1833 du 14 juillet 2014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skolkovo RusInnovations

Signature

Référence de publication: 2016000619/14.

(150239478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Sargos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 109.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

SARGOS PROPERTIES S.à r.l.

Robert McCorduck

*Gérant*

Référence de publication: 2016000612/14.

(150239584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**RPG Structured Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 92.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

*Pour RPG STRUCTURED FINANCE S.à r.l.*

Représentée par M. Gilles Duroy

*Gérant*

Référence de publication: 2016000601/13.

(150238941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Rozeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 173.053.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROZEO S.A.*

Société anonyme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016000598/13.

(150239605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Zephyr Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016000781/13.

(150239529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Zephyr Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.830.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2011, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 19 février 2013  
référence L-130030146*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016000778/15.

(150239518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Zephyr Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.830.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010, enregistrés à Luxembourg Sociétés, le 23 novembre  
2011 référence L-110185609*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016000777/15.

(150239480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Jointmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jointmark S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016000372/11.

(150239209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**ABC du Transport Express/Messagerie SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.332.

—  
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 29/12/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2016000034/12.

(150238917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Atex Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.125.

—  
Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2016000056/11.

(150238960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.099.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016000049/11.

(150239473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Bibutank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.032.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000088/10.

(150238864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Dacolux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux.

R.C.S. Luxembourg B 90.087.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000177/10.

(150238873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Bononzo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000091/9.

(150239060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Black Associates s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5360 Schrassig, 23, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 136.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000090/9.

(150239376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**B.I.G. Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 172.412.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000066/9.

(150239079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**B.I.G. Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 172.412.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000065/9.

(150239073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Alves & Antunes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 154.112.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000047/9.

(150239318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**Diamarys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 169.160.

Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000181/9.

(150238900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

---

**7 Sailing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 181.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000796/10.

(150238888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**ZL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, bld. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 68.262.

Les comptes annuels au 17/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2016000790/13.

(150238835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Zippi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 167.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000789/10.

(150239703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 163.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000770/10.

(150239562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**Sairam Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 97.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/ 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016000647/11.

(150239565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.



**Apollo Bright (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 202.017.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fantaz Holdings Limited, a limited company established under the laws of Hong Kong, having its registered office at Units 5211-12, 52/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, and registered with the Hong Kong Company Registry under number 2220498 (hereafter, the "Shareholder"),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated November 24, 2015, which, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to establish.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Apollo Bright (Europe) S.à r.l.", which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and loans, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg and/or abroad.

The Company may invest directly or indirectly in real estate, intellectual property rights, or any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures and any type of debt or equity securities such as (but not limited to) preferred equity certificates, such securities being convertible or not.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or to third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

Finally, the Company may perform all commercial, technical and financial or other operations and enter into any agreement or issue any document in order to accomplish its corporate purpose.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one Euro (EUR 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.

**Art. 6.** Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

## **Chapter III. - Managers, Statutory auditors**

**Art. 9.** The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers or class B managers.

**Art. 10.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

**Art. 11.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

**Art. 12.** The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

**Art. 13.** The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes, copies and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

The resolutions adopted by the single manager shall be documented in writing and signed by the single manager.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

**Art. 14.** In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A managers or as class B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

**Art. 15.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be, assumes, by reason of his/her/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it in the name of the Company. Any such manager (s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

The Company shall indemnify any member of the board of managers, officer or employee of the Company and, if applicable, his/her/its successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

**Art. 16.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his/their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever

incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18.** Even after cessation of their mandate or function, any manager, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 19.** Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 20.** The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21.** If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held on 25 May at 2:15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22.** Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The board of managers may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by a president or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The president of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The president, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting of shareholders.

**Art. 25.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened

(or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 26.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau of the general meeting of shareholders and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders may be signed by the president of the general meeting of shareholders, the secretary of the general meeting of shareholders or a manager.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

If the Company has several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

#### **Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 27.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 28.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 29.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Chapter VI. - Liquidation, Final provisions**

**Art. 30.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 31.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fifteen.

### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the abovenamed party, represented as stated above, has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary, who has drawn up the present deed, declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of Costs*

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about EUR 1,500.-

### *Resolutions of the sole Shareholder*

The above-named party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person has been elected as manager for an indefinite period:

Mr Herman Schommarz, professionally residing at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fantaz Holdings Limited, une Limited Company établie en vertu du droit du Hong Kong, établie et ayant son siège social à Units 5211-12, 52/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, immatriculée auprès de Hong Kong Company Registry sous le numéro 2220498 (ci-après, l'"Associé"),

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 24 novembre 2015, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Apollo Bright (Europe) S.à r.l." qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement de parts sociales, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers et prêts et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans d'autres partenariats et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg et/ou à l'étranger.

La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance ou de capital de toute nature comprenant, de manière non-limitative, des preferred equity certificates convertibles ou non.

D'une manière générale, la Société peut octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (verticalement ou horizontalement) ou à des tiers, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres, ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

Enfin, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération et conclure tous contrats ou émettre tout documents afin d'accomplir son objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. A l'égard de la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice des dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et sous réserve de les annuler immédiatement, sans préjudice des dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

## Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9.** La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance sera ou seront nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera ou détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Il(s) restera

ou resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s). Il(s) est ou sont rééligible(s) et il(s) peut ou peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le ou les associé(s) pourra ou pourront décider de qualifier les gérants comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

**Art. 10.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont ou a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérant(s) ou, selon le cas, du conseil de gérance.

**Art. 11.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peut ou peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

**Art. 12.** Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra représenter un ou plusieurs gérants.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme étant équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Sous réserve de ce qui suit, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

**Art. 13.** Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des copies ou extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux, copies et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Les résolutions adoptées par le gérant unique sont consignées par écrit et signées par le gérant unique.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signé chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

**Art. 14.** A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15.** Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle liés (ou en lien avec les) aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

La Société indemniserà tout membre du conseil de gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il(s) a ou ont à payer et tous frais raisonnables qu'il(s) aura ou auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs ou ses fonctions actuelles ou anciennes de gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement



transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 16.** Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

**Art. 17.** Sous réserve de l'approbation de l'associé unique ou des associés, le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 18.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout gérant, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil de gérance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 19.** Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 20.** Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associées régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 21.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le 25 mai à 14.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22.** A moins qu'il n'y ait qu'un (1) associé unique, les associés peuvent également se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou encore plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

**Art. 23.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en désignant par un écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le conseil

de gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un associé aux assemblées générales des associés.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérant(s) ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 26.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale des associés et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les copies ou extraits de résolutions adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée générale des associés, le secrétaire de l'assemblée générale des associés ou un gérant.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

## Chapitre V. - Année sociale, Comptes, Distributions de profits

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 29.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont parties.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peut ou peuvent de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

## Chapitre VI. - Liquidation, Dispositions finales

**Art. 30.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

**Art. 31.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

### *Souscription et libération.*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie susmentionnée, représentée comme préalablement énoncé par son mandataire, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 1.500.-.

### *Résolutions de l'associé unique*

La partie susmentionnée, représentée comme préalablement énoncé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant lui-même dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Herman Schommarz, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne susmentionnée ayant comparu, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38345. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198407/592.

(150222753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

---

**Alize Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.688,61.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.378.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number 43487 (“BCP”),

hereby represented by Maître Laurence Ouverleaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 1<sup>st</sup> December 2015;

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number 47430 (“BFIP”),

hereby represented by Maître Laurence Ouverleaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 1<sup>st</sup> December 2015;

3) Manalliance, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189559 (“Manalliance”),

hereby represented by Maître Laurence Ouverleaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 1<sup>st</sup> December 2015; and

4) Alliance Industries B.V., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Netherlands and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112889 (“AIBV”),

hereby represented by Maître Laurence Ouverleaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 2015;

hereinafter collectively referred to as the “Shareholders”.

The proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the only shareholders of Alize LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty thousand six hundred eighty-eight euro and sixty-one cent (EUR 120,688.61), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 6 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2799 of 8 October 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189378 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 1 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 330 of 7 February 2015.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To create, in addition to the existing sub-class of A-1 Shares, two new sub-classes of A shares, namely the A-2 Shares and A-3 Shares, having the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company to be amended pursuant to item 5 of the agenda.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred forty thousand two hundred eleven euro and twenty-four cents (EUR 240,211.24) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty thousand six hundred eighty-eight euro and sixty-one cent (EUR 120,688.61) to three hundred sixty thousand eight hundred ninety-nine euro and eighty-five cents (EUR 360,899.85).

3 To issue sixteen million eight hundred nine thousand four hundred thirty-six (16,809,436) new A-2 Shares and seven million two hundred eleven thousand six hundred eighty-eight (7,211,688) new A3 Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company to be amended pursuant to item 5 of the agenda.

4 To accept subscription by Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P. and Alliance Industries B.V., for the newly issued shares of the Company with payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-four million seven hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty-eight euro and seventy-six cents (EUR 24,759,788.76), and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To amend article 5, article 7 and article 28 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

6 Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to create, in addition to the existing sub-class of A-1 Shares, two new sub-classes of A shares, namely the A-2 Shares and A-3 Shares, having the rights and obligations as set out pursuant to the articles of the articles of association as amended pursuant to the fifth resolution.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred forty thousand two hundred eleven euro and twenty-four cents (EUR 240,211.24) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty thousand six hundred eighty-eight euro and sixty-one cent (EUR 120,688.61) to three hundred sixty thousand eight hundred ninety-nine euro and eighty-five cents (EUR 360,899.85).

*Third resolution*

The Shareholders resolved to issue sixteen million eight hundred nine thousand four hundred thirty-six (16,809,436) new A-2 Shares and seven million two hundred eleven thousand six hundred eighty-eight (7,211,688) new A3 Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as set out pursuant to the articles of the articles of association as amended pursuant to the fifth resolution.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

- BCP, represented as above mentioned.

BCP declared to subscribe for sixteen million seven hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-eight (16,777,498) new A-2 Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of seventeen million two hundred twenty thousand three hundred seventy-five euro and two cents (EUR 17,220,375.02) and to fully pay up these new shares in cash.

- BFIP, represented as above mentioned.

BFIP declared to subscribe for thirty-one thousand nine hundred thirty-eight (31,938) new A-2 Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of thirty-two thousand seven hundred eighty euro and sixty-two cents (EUR 32,780.62) and to fully pay up these new shares in cash.

- AIBV, represented as above mentioned.

AIBV declared to subscribe for seven million two hundred twenty-one thousand six hundred eighty-eight (7,221,688) new A-3 Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of seven million five hundred six thousand six hundred thirty-three euro and twelve cents (EUR 7,506,633.12) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the above newly issued shares according to the above mentioned subscriptions.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions, which shall now on reads as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at three hundred sixty thousand eight hundred ninety-nine euro and eighty-five cents (EUR 360,899.85), represented by thirty million twenty-one thousand one hundred twenty-four (30,021,124) A shares divided into six million (6,000,000) A-1 Shares, sixteen million eight hundred nine thousand four hundred thirty-six (16,809,436) A-2 Shares and seven million two hundred eleven thousand six hundred eighty-eight (7,211,688) A-3 Shares and six million sixty-eight thousand eight hundred sixty-one (6,068,861) shares of class B (the “B Shares”), each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).”

The Shareholders further resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to reflect the rights and obligations attached to the A-2 Shares and the A-3 Shares, which shall from now reads as follows:

“ 7.1. Whenever payments are made on the shares, whether by means of redemption, distribution of dividends, distribution of liquidation proceeds or otherwise, including in the case of a Sale of the Company, the total consideration for the shares and other Securities (the “Total Consideration”) shall be allocated between the different categories of Securities as follows:

- first in priority, the holders of Beneficiary Shares, PECs and A Shares will receive an amount up to (i) the value of the Beneficiary Shares, (ii) the par value of their PECs and Notional PECs, respectively, increased by the accrued and unpaid yield on the date of the relevant payment (being, in the case of a Sale of the Company, the date of completion of such sale); and

- then, the remainder of the Total Consideration, if any, will be allocated among the holders of B Shares and A Shares (for the Notional B Shares they represent), pro rata the number of B Shares and Notional B Shares they hold.

For the avoidance of doubt, if the Total Consideration is equal or less than the aggregate (i) value of the Beneficiary Shares and (ii) par value of the PECs and Notional PECs, increased by accrued yield on the date of the relevant payment (being, in case of a Sale of the Company, the date of completion of the Sale), B shares and Notional B Shares will be deemed to have no value and their holders will not receive any portion of the Total Consideration.

It is further specified that Notional B Shares and Notional PECs will be valued, for the purposes hereof, respectively, as B Shares or as PECs bearing an 8% compounding yield per annum minus an agreed margin.

7.2. For the purposes hereof and from an economic standpoint, each A-1 Share shall confer upon its holder financial rights that strictly replicate the combination of the financial rights attached to

4,546,426.65416957 Notional PEC / 6,000,000 and 1,453,573.34583044 Notional B Share / 6,000,000

(the “Initial Ratio”), it being specified that all other rights attached to an A-1 Share are identical to the rights attached to a B Share. In the event of a new issuance of shares, the Initial Ratio shall be amended in accordance with the provisions of the Agreement.”

The Shareholders finally resolved to amend article 28 to include the following definitions of A-2 Shares and A-3 Shares:

“«A-2 Shares» means the sixteen million eight hundred nine thousand four hundred thirty-six (16,809,436) A Shares issued on 1 December 2015; and the total of the A-2 Shares shall confer upon their holders financial rights that strictly replicate the combination of the financial rights attached to 16,764,834.81 Notional PECs and 44,601.38 Notional B Shares, it being specified that all other rights attached to an A-2 Share are identical to the rights attached to a B Share;

«A-3 Shares» means the seven million two hundred eleven thousand six hundred eighty-eight (7,211,688) A Shares issued on 1 December 2015; and the total of the A-3 Shares shall confer upon their holders financial rights that strictly replicate the combination of the financial rights attached to 7,184,929.20 Notional PEC and 26,758.90 Notional B Shares, it being specified that all other rights attached to an A-3 Share are identical to the rights attached to a B Share;”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000,-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social auprès de Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George

Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, et immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caymans sous le numéro 43487 (“BCP”),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurence Ouverleaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

2) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social auprès de Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, et immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caymans sous le numéro 47430 (“BFIP”),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurence Ouverleaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

3) Manalliance, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189559 (“Manalliance”),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurence Ouverleaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> décembre 2015; et

4) Alliance Industries B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112889 (“AIBV”),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurence Ouverleaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 2015.

Ci-après collectivement dénommés, les «Associés»,

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls Associés de Alize LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital émis de cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit euros et soixante-et-un centimes (EUR 120.688,61), dont le siège social est au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 8 octobre 2014, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189378 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 330 en date du 7 février 2015.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Création, en sus de la classe de Parts Sociales A-1 existante, de deux nouvelles sous-classes de Parts Sociales A, nommément les Parts Sociales A-2 et les Parts Sociales A-3, ayant les droits et les privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification décidée conformément au cinquième point de l'ordre du jour.

2 Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quarante mille deux cent onze euros et vingt-quatre centimes (EUR 240.211,24) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit euros et soixante-et-un centimes (EUR 120.688,61) à trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 360.899,85).

3 Emission de seize millions huit cent neuf mille quatre cent trente-six (16.809.436) Parts Sociales A-2 et de sept millions deux cent onze mille six cent quatre-vingt-huit (7.211.688) Parts Sociales A-3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et les privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification décidée conformément au cinquième point de l'ordre du jour.

4 Approbation de la souscription par Blackstone Capital Partners (Cayman) VI L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P. et Alliance Industries B.V. aux nouvelles parts sociales émises par la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit euros et soixante-seize centimes (EUR 24.759.788,76), et acceptation du paiement intégral en espèces de ces parts sociales nouvellement émises.

5 Modification de l'article 5, de l'article 7 et de l'article 28 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

6 Divers.

ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de créer, en sus de la classe de Parts Sociales A-1 existante, deux nouvelles sous-classes de Parts Sociales A, nommément les Parts Sociales A-2 et les Parts Sociales A-3, ayant les droits et les privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société tels que modifiés dans la cinquième résolution.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quarante mille deux cent onze euros et vingt-quatre centimes (EUR 240.211,24) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit euros et soixante-et-un centimes (EUR 120.688,61) à trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 360.899,85).

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre seize millions huit cent neuf mille quatre cent trente-six (16.809.436) Parts Sociales A-2 et de sept millions deux cent onze mille six cent quatre-vingt-huit (7.211.688) Parts Sociales A-3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et les privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société tels que modifiés dans la cinquième résolution.

*Souscription - Paiement*

Ont ainsi comparu:

- BCP, représenté tel que susmentionné.

BCP a déclaré souscrire à seize millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (16.777.498) nouvelles Parts Sociales A-2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions deux cent vingt mille trois cent soixante-quinze euros et deux centimes (EUR 17.220.375,02), et libérer intégralement en espèces ces parts sociales nouvelles.

- BFIP, représenté tel que susmentionné.

BFIP a déclaré souscrire à trente et un mille neuf cent trente-huit (31.938) nouvelles Parts Sociales A-2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-deux mille sept cent quatre-vingt euros et soixante-deux centimes (EUR 32.780,62), et libérer intégralement en espèces ces parts sociales nouvelles.

- AIBV, représenté tel que susmentionné.

AIBV a déclaré souscrire à sept millions deux cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-huit (7.221.688) nouvelles Parts Sociales A-3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois sept millions cinq cent six mille six cent trente-trois euros et douze centimes (EUR 7.506.633,12), et libérer intégralement en espèces ces parts sociales nouvelles.

Le montant de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé d'approuver lesdites souscriptions et paiements et d'attribuer les nouvelles parts sociales selon les souscriptions susmentionnées.

*Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 5.1 de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 360.899,85), représenté par trente millions vingt et un mille cent vingt-quatre (30.021.124) Parts Sociales A divisée en six millions (6.000.000,-) de Parts Sociales A-1, seize millions huit cent neuf mille quatre cent trente-six (16.809.436) Parts Sociales A-2 et sept millions deux cent onze mille six cent quatre-vingt-huit (7.211.688) Parts Sociales A-3 et six millions soixante-huit mille huit cent soixante-et-une (6.068.861) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B"), ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune. »

Les Associés ont ensuite décidé de modifier l'article 7 des Statuts de la Société afin de refléter les droits économiques attachés aux Parts Sociales A-2 et aux Parts Sociales A-3, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **7.1.** Chaque fois que des paiements sont effectués sur des parts sociales, que cela soit par rachat, distribution de dividendes, distribution du boni de liquidation ou autrement, y compris dans le cas d'une Vente de la Société, la contrepartie totale pour les parts sociales et les autres Titres (la «Contrepartie Totale») doit être répartie entre les différentes catégories de Titres de la manière suivante:



- d'abord en priorité, les détenteurs de Parts Bénéficiaires, de PECs et de Parts Sociales A recevront un montant allant jusqu'à (i) la valeur des Parts Bénéficiaires, (ii) la valeur nominale de leurs PECs et de leurs PECs Théoriques, respectivement, augmenté par le rendement couru et impayé à la date du paiement concerné (étant, dans le cas d'une Vente de la Société, la date de réalisation de cette vente); et

- ensuite, la part restante de la Contrepartie Totale, le cas échéant, sera répartie entre les détenteurs de Parts Sociales B et de Parts Sociales A (pour les Parts Sociales B Théoriques qu'ils représentent), au pro rata du nombre de Parts Sociales B et de Parts Sociales B Théoriques qu'ils détiennent.

Afin d'éviter tout doute, si la Contrepartie Totale est inférieure ou égale au total de (i) la valeur des Parts Bénéficiaires et (ii) la valeur nominale des PECs et des PECs Théoriques, augmentée d'un rendement couru à la date du paiement concerné (étant, dans le cas d'une Vente de la Société, la date de réalisation de la Vente), les Parts Sociales B et les Parts Sociales B Théoriques seront réputées n'avoir aucune valeur et leurs détenteurs ne recevront aucune part de la Contrepartie Totale.

Il est précisé en outre que les Parts Sociales B Théoriques et les PECs Théoriques seront évalués, aux fins des présentes, respectivement, comme des Parts Sociales B ou comme des PECs portant un rendement capitalisé de 8% par an moins une marge convenue.

7.2. Aux fins des présentes et d'un point de vue économique, chaque Part Sociale A-1 confère à son détenteur des droits financiers qui reproduisent strictement la combinaison des droits financiers attachés à

4.546.426,65416957 PEC Théorique / 6.000.000 et à 1.453.573,34583044 Part Sociale B Théorique / 6.000.000

(le «Ratio Initial»), étant précisé que tous les autres droits attachés à une Part Sociale A-1 sont identiques aux droits attachés à une Part Sociale B. Dans le cas d'une nouvelle émission de parts sociales, le Ratio Initial est modifié conformément aux dispositions du Contrat.»

Les Associés ont enfin décidé de modifier l'article 28 des Statuts de la Société afin d'inclure les définitions suivantes dans l'article 28 des Statuts de la Société:

"«Parts Sociales A-2» désigne les seize millions huit cent neuf mille quatre cent trente-six (16.809.436) Parts Sociales A émises le 1<sup>er</sup> décembre 2015; l'ensemble des Parts Sociales A-2 confèrent à leurs détenteurs des droits financiers qui reproduisent strictement la combinaison des droits financiers attachés à 16.764.834,81 PECs Théoriques et 44.601,38 Parts Sociales B Théoriques, étant précisé que tous les autres droits attachés à une Part Sociale A-2 sont identiques aux droits attachés à une Part Sociale B.

«Parts Sociales A-3» désigne les sept millions deux cent onze mille six cent quatre-vingt-huit (7.211.688) Part Sociales A émises le 1<sup>er</sup> décembre 2015; l'ensemble des Parts Sociales A-3 confèrent à leurs détenteurs des droits financiers qui reproduisent strictement la combinaison des droits financiers attachés à 7.184.929,20 PECs Théoriques et 26,758.90 Parts Sociales B Théoriques, étant précisé que tous les autres droits attachés à une Part Sociale A-3 sont identiques aux droits attachés à une Part Sociale B."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept milles Euros (EUR 7.000.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Ouverleaux, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 décembre 2015. GAC/2015/10513. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198400/322.

(15022536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

**AGP C1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.187.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Arrowgrass Investment Management Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the records of the Cayman Islands under number MC192281 and having its registered office at PO Box 242, 45 Market Street, Gardenia Court, Camana Bay, Grand Cayman KY1-1104 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Taavi DAVIES, residing at 24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Grand Cayman, Cayman Islands on November 18<sup>th</sup>, 2015.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the Attorney and the Notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "AGP C1 S.à.r.l." (the "Company"), with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 153.187 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated April 29<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1387 dated July 6<sup>th</sup>, 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, fully subscribed and paid-up.

- That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, appointed as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Arrowgrass Investment Management Ltd., une société constituée sous les lois des Iles Cayman, inscrite auprès du Registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC192281 et ayant son siège social au PO Box 242, 45 Market Street, Gardenia Court, Camana Bay, Grand Cayman KY1-1104 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Taavi DAVIES, demeurant au 24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Grand Cayman, Iles Caïman le 18 novembre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par le Mandataire et le Notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "AGP C1 S.à.r.l." (la «Société»), ayant son social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.187, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1387 du 6 juillet 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. SERVICES S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27498. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198421/106.

(150223381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

---

**COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November,

Before the undersigned, Maître Jean Paul MEYERS, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., a limited liability partnership, organised and existing under the laws of Delaware, United States of America with its registered office at 2711 Centreville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4536317 (the Sole Shareholder),

here represented by Fabien MORELLI whose professional address is 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in COF II (B) (Lux) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 148.350 (the Company);

- the Company was incorporated on 19 August 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2036 of 16 October 2009. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended, most recently on 2 May 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1534 on 11 July 2011;

- the Company's share capital is set at twenty two thousand five hundred United States dollars (USD 22,500.-), represented by twenty two thousand five hundred (22,500) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for except for those owed to the Sole Shareholder;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the managers;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Alter Domus Luxembourg and of Maître Jean Paul MEYERS, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015; and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de novembre,

Par-devant le soussigné Maître Jean Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., une «limited partnership» régie par les lois de l'état du Delaware, les États-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centreville Road, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique immatriculé auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le numéro 4536317 (l'Associé Unique),

représenté par Fabien MORELLI, avec pour adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de COF II (B) (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 148.350 (la Société);

- la Société a été constituée le 19 août 2009, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2036 du 16 Octobre 2009. Depuis la constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 2 mai 2011, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1534 du 11 juillet 2011;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(iii) l'activité de la Société a cessé;

(iv) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, sauf le passif dû à l'Associé Unique;

(v) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(vi) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg et de Maître Jean Paul MEYERS, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2015;

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Fabien Morelli, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198537/124.

(150222426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

### **Lux Golf Center, Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 18, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.991.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUX GOLF CENTER», avec siège social à L-1646 Senningerberg, 25, rue du Grunewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156.991, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 4 janvier 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille (1000) actions, dont cinq cent dix (510) actions de catégorie A et quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 31) chacune sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-1899 Luxembourg, 18, route de Bettembourg et modification afférente de la première phrase, de l'article quatre (4) des statuts.

2.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1899 Luxembourg, 18, route de Bettembourg et de modifier la, première phrase de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

21535

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation GAC/2015/10464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015197997/52.

(150221294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

---

**Agregat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.254.

In the year two thousand fifteen, on the 25<sup>th</sup> of November

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch Sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "AGREGAT S.A." a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 120 254, incorporated on September 18<sup>th</sup>, 2006, before the public notary, Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 2207 of November 25<sup>th</sup>, 2006 ("the Company").

The General Meeting was presided by, Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Valeria ERCOLINI, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of ADLS S.à r.l. as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator ADLS S.à r.l., duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L- L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg) ("the Liquidator").

*Third resolution*

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch Sur Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «AGREGAT S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120 254, constituée le 18 septembre 2006 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2207 du 25 novembre 2006 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Maître Karine MASTINU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Lionel BONIFAZZI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Madame Valeria ERCOLINI, juriste, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de ADLS S.à r.l. aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société ADLS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie ("le Liquidateur").

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Karine Mastinu, Charles Duro, Valeria Ercolini, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28143. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198422/108.

(150222947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

**MC Square S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Callander Managers S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société "CALLANDER MANAGERS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 30, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28949, (la "Société"), constituée en date du 7 octobre 1988, suivant acte reçu par Maître Jaques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 18 novembre 1988. Les statuts (les "Statuts") de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 juin 2009 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1569 du 14 août 2009.

L'Assemblée est ouverte à 14.45 heures. Maître Nicolas GROSJEAN, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'Assemblée.

Maître Paul-Sébastien CARTERET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Maître Guillaume DEFLANDRE, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions en circulation, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour de la présente Assemblée, qui ont été envoyés par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 18 novembre 2015.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1 des statuts afin de modifier le nom de la société.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "CALLANDER MANAGERS S.A." en "MC Square S.A." et de modifier par conséquent l'article 1 des Statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formée par la présente une société anonyme sous la dénomination «MC Square S.A.»”  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à environ mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GROSJEAN, P-S. CARTERET, G. DEFLANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1<sup>er</sup> décembre 2015. 2LAC/2015/27265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198515/54.

(150223111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

#### **Blooms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Bonnevoie, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 152.161.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend fünfzehn, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Frau Caroline DIDIER, Kauffrau, geboren in Luxemburg, am 21. August 1975, wohnhaft in L-7651 Heffingen, 24, um Kneppchen;

Welche folgendes erklärt:

Die Komparentin ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLOOMS S.à r.l (matr: ) mit Sitz in L-1338 Bonnevoie, 5, rue du Cimetière, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 152.161,

- gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. März 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 941 vom 5. Mai 2010,

Sodann hat die Komparentin den Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt und eingeteilt ist in hundert (100) Geschäftsanteile zu je hundert fünfundzwanzig Euro (125,-EUR).

2) dass die Komparentin alleinige Eigentümerin der genannten Gesellschaft sind und erklärt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

#### *Erster Beschluss*

- Dass die alleinige Anteilhaberin, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst; Sie bestimmt sich selbst als Liquidator der Gesellschaft

- und erklärt in dieser Eigenschaft dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin als einzige Eigentümerin sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich solidarisch und unteilbar verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

#### *Erklärung der Unterzeichnerin*

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der

Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschiene, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Caroline DIDIER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 2 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20571. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur* (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 9. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015198474/52.

(150223128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

### **Aristis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 202.019.

### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "B.A.N.C. INVESTMENTS S.A." établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 198251,

ici dûment représentée par son administratrice unique Madame Carmela CIPRIANO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ARISTIS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par le fondateur B.A.N.C. INVESTMENTS S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant la totalité du capital social, prend, en sa qualité d'actionnaire unique, les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Carmela CIPRIANO, employée privée, née le 2 septembre 1961 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

4. COSELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65949, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la comparante, èsqualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CIPRIANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 décembre 2015. 2LAC/2015/27267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198445/237.

(150223043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

**Bridgemere Investment Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 202.044.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Maître Gerard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., a company incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.056,

here represented by Mrs Ingrid LAFOND, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the November 30<sup>th</sup>, 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is Bridgemere Investment Holdings, S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.



6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment, Removal and Indemnification of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

7.3. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

##### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

##### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
  - (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
  - (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
  - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.
- If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

### *Subscription and Payment*

MaplesFS(Luxembourg) S.A., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal, as has been proved to the notary who acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred seventy euro (EUR 1,170.-).

### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Cedric Bradfer, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

2. The registered office of the Company is located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par devant le soussigné Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MaplesFS (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

représentée par Madame Ingrid LAFOND, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 novembre 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Bridgemere Investment Holdings, S à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination, Révocation et Indemnisation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

7.3 La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une grosse négligence ou faute grave. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

*Souscription et Libération:*

MaplesFS (Luxembourg) S.A., représentée comme ci-avant, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent soixante dix euros (EUR 1.170,-).

*Résolutions de l'associée unique:*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Cédric Bradfer, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: I. LAFOND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198461/489.

(150223743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

---

**Cambridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.799,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.719.

En date du 3 décembre 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mme. Andrea Smekalova, du poste de gérant de catégorie B avec effet au 30 novembre 2015;

- Nomination de Mme. Katalin Oroszki, née le 30 septembre 1976 à Vác, Hongrie, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cambridge Luxembourg S.à r.l.

Christiaan F. van Arkel

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2015197609/17.

(150222598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

---